

**DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, les dix-huit mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de COMMENTRY, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOURDIER, président du CCAS.

Etaient Présents : MM. BOURDIER Sylvain – FERRANDON Armand -

M^{mes} BERTRAND Solange - DESFORGES Murielle - PEYROT Yvette - SINTUREL Laurence - MICHON Emmanuelle

Excusées: M^{mes} BODEAU Stéphanie - CLEMENT Alison - VALLIAME Elsa VINCENT Laure
MM PASSAT Alain -PAUPERT Jean

Ont donné pouvoir : M PAUPERT à M BOURDIER et Mme BODEAU à Mme DESFORGES

**IV/ POLE PERSONNES AGEES : CONVENTION DE PRESTATION - ACTION PREVENTION
SANTE « BOUGEZ-DANSEZ »**

La loi portant sur l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 place la prévention et la promotion de la santé au cœur des politiques publiques en faveur des personnes retraitées.

Le CCAS a déjà signé une convention avec l'ARSEPT s'engageant à favoriser un parcours de prévention santé. Pour mettre en œuvre une offre de prévention santé commune à l'ensemble des structures locales inter régimes, l'ARSEPT AUVERGNE (Association Régionale Santé Education et Prévention sur les Territoires Auvergne) propose aux retraités de son territoire différentes actions en directions des séniors. Dans ce contexte, l'ARSEPT a créé une action collective diffusant des conseils de prévention santé illustrés par des initiations à la danse : « Bougez-Dansez ».

Cette action a pour objectif de :

- Favoriser le maintien à domicile des séniors
- Transmettre les messages de prévention santé
- Permettre d'associer des messages de prévention santé à l'activité danse
- Faire connaître l'ensemble des ateliers proposés dans le parcours de prévention et inciter les retraités à s'y inscrire

Le CCAS souhaite signer une convention de prestation action prévention santé « Bougez-Dansez » afin de bénéficier de cette initiative sur la commune de Commentry, celle-ci étant réalisée par l'Arsept à titre gratuit.

Cette action se déroule sur une après-midi (3 heures environ). Il est envisagé que cette action se déroule durant la semaine bleue (2 au 8 octobre 2023).

Le CCAS s'occupera de :

- L'organisation avant action : réservation d'une salle adaptée, invitations des retraités et gestion des inscriptions, communication presse locale.
- L'organisation le jour de l'action : mise en place de la salle, accueil, collation
- L'animation générale de l'action : discours d'accueil, déroulé de l'action
- Le rangement de la salle hors technique son et lumière

Il est demandé aux membres de Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, la Vice-Présidente, au nom et pour le compte du CCAS à signer la convention.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Décide

- Autorise le Président, ou en cas d'empêchement, la Vice-Présidente, au nom et pour le compte du CCAS, à signer la convention de prestation « action prévention santé Bougez - Dansez » avec l'Arsept et toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....
Le Conseil d'Administration,

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0
.....

**Au Registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,**

Emmanuelle MICHON